



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE L'ESSONNE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

COURCOURONNES,

Immeuble EUROPE 1
5/7 Rue François TRUFFAUT
91080 COURCOURONNES

Téléphone : 01.69.87.31.00
Télécopie : 01.60.87.04.65
ddpp@essonne.gouv.fr

Dossier n° 2016 – 2205

Courrier départ n° 2016– 7715

Affaire suivie par : S.GATY

07 NOV. 2016

ASSOCIATION FRANCOPHONIE AVENIR
2811 chemin de Saint Paul- Parc Louis Riel
30129 MANDUEL

A l'attention de Monsieur RAVAT Régis,
Président

Monsieur,

Par courrier en date du 22/09/2016 transmis par la DDPP du Gard, enregistré par mon service sous le numéro 2016-8855, vous m'avez signalé l'utilisation du mot « Deal » sur une publicité de la société CARREFOUR, sans traduction en français.

Si ce terme ne figure pas dans le portail de la langue française, ni dans la neuvième édition du dictionnaire de l'Académie Française, il figure en revanche ainsi dans le Petit Larousse :

Deal : nom masculin (anglais *deal*, marché),

- Populaire : trafic illégal de drogue des petits revendeurs
- Marché, arrangement, échange : Proposer un deal à quelqu'un.

L'origine étrangère de ce mot ne fait donc pas obstacle au fait qu'il a été intégré, par usage, dans le vocabulaire de la langue française, au même titre que « bistrot, de profundis, ex æquo, week-end, yoghourt, etc...)

C'est pourquoi, en l'absence d'infraction, mon administration n'est pas fondée à intervenir.

Je vous précise par ailleurs que dans l'hypothèse d'une procédure contentieuse dressée à la suite d'une plainte, mon service ne remet jamais une copie de ce document au plaignant. S'il est victime et à intérêt à agir, seul le numéro d'enregistrement du dossier au Parquet lui sera communiqué.

Je vous invite également à consulter les fiches pratiques de la consommation sur notre site www.economie.gouv.fr pour répondre à vos éventuelles futures questions.

En vous remerciant de l'intérêt que vous portez à la sauvegarde de la langue française, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental et par délégation,
La chef de service,

Brigitte BERETTI

